Cas n°:
 UNDT/NY/2011/010

 Jugement n°:
 UNDT/2011/030

 Date:
 4 février 2011

Original: anglais

Devant: Juge Goolam Meeran

Greffe: New York

Greffier: Santiago Villalpando

GUEVARA

contre

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT

Conseil du requérant :

Matthew Cabrera

Conseil du défendeur :

Stephen Margetts, Section du droit administratif, Bureau de la gestion des ressources humaines, Secrétariat de l'ONU

Cas nº: UNDT/NY/2011/010

Jugement nº: UNDT/2011/030

1. Le 27 janvier 2011, la requérante a déposé une requête tendant à suspendre

l'exécution d'une décision administrative conformément à l'article 2.2 du Statut

du Tribunal du contentieux administratif. Elle avait cessé le service et attendait un

règlement définitif concernant ses droits de pension et d'autres prestations. Elle

s'est plainte des retards intervenus.

2. Les demandes de suspension de l'exécution d'une décision administrative

sont des demandes d'un allégement intérimaire et doivent être examinées

d'urgence. L'audience était prévue pour mardi, 1^{er} février 2011, à 14 heures.

3. Il découle clairement de la réponse soumise par le défendeur que

l'administration prenait activement certaines mesures administratives en vue

d'accélérer l'achèvement des procédures nécessaires.

4. Dans ces circonstances, et eu égard à la teneur de la requête et de la réponse,

on a jugé prudent de donner aux parties le temps et l'occasion qu'il leur faut pour

oeuvrer en faveur d'un règlement rapide en l'absence de la pression d'une

audition imminente qui détournerait leur attention de la recherche d'une solution

en faveur de la confrontation. Elles ont été encouragées à déposer une demande

commune d'ajournement de l'audition.

5. La demande commune des parties d'un ajournement de l'audition jusqu'au

mercredi, 2 février 2011, à 16 heures a été accordée.

6. Le Tribunal a reçu, avant l'audition, une note commune indiquant que les

questions en cause avaient été réglées de manière satisfaisante, et le représentant

de la requérante a confirmé par la suite que la demande de suspension de

l'exécution de la décision était retirée formellement.

Conclusion

7. La demande de suspension de l'exécution de la décision est classée, ayant

été retiré par la requérante.

Cas nº: UNDT/NY/2011/010

Jugement nº: UNDT/2011/030

(Signé)

Juge Goolam Meeran

Datée du 4 février 2011

Enregistré au greffe le 4 février 2011

(Signé)

Santiago Villalpando, Greffier, Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, New York